

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 9 MARS 2022

Lemercredi 9 mars2022 à 19 h, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BRUNET Bernard, maire.

Étaient présents : M. BRUNET Bernard, maire, Mme COURTILLET Jennifer, M. COSNARD Pierre, Mme RAYMUNDIE Raymonde, adjoints, Mme BRIFFARD Alexandra, M. DIAS FERREIRA Baptiste, Mme BRUNEAU Christelle, M. MAUTAENT Hantz, Mme TABURET Sandrine, M. LEMAITRE Pierre.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. LECAT François à M. COSNARD Pierre,
- M. COLANGE Alain à M. DIAS FERREIRA Baptiste

Absente excusée :

- Mme PION Christelle

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme BRUNEAU Christelle a été nommée secrétaire de séance.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 9 février 2022.

M. LEMAITRE interroge M. le maire sur la nécessité de lire à haute voix en début de séance le dernier compte-rendu sachant que chaque conseiller en reçoit un exemplaire joint à la convocation suivante. Après quelques échanges, il est décidé de ne plus lire le compte-rendu sous réserve qu'il ait bien été transmis au préalable pour que chacun puisse en prendre connaissance avant son approbation.

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur BRUNET présente en détail le compte administratif 2021 et répond aux questions des élus.

Dans le cadre du vote du compte administratif, M. BRUNET cède la présidence à Mme RAYMUNDIE Raymonde, doyenne d'âge. M. BRUNET quitte la séance et ne participe pas au vote du compte administratif.

Aussi, le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme RAYMUNDIE Raymonde, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par M. BRUNET Bernard, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, par 11 voix :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		491 765.65 €	106 615.22 €			
Opérations de l'exercice	1 533 298.92 €	1 817 216.30 €	604 593.31 €	676 348.93 €		
totaux	1 533 298.92 €	2 308 981.95 €	711 208.53 €	676 348.93 €		
Résultat de clôture		775 683.03 €	34 859.60 €			
Restes à réaliser			637 872 €	1 181 589 €		
Totaux cumulés		775 683.03 €	672 731.60 €	1 181 589 €		
Résultats définitifs		775 683.03 €		508 857.40 €		1284540.43€

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : 11 voix pour

M. LEMAITRE souligne que le compte administratif reflète une très bonne gestion financière.

2) COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. ANNE, trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que M. ANNE, trésorier, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion 2021 est identique au compte administratif 2021,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par M. ANNE, trésorier, visé et certifié conforme par M. BRUNET, ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) Affectation des résultats 2021 au budget 2022

Considérant les résultats du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021 laissant apparaître

- Un excédent de fonctionnement d'un montant de 775 683.03 € à affecter,
- Un déficit d'investissement de 34 859.60 € (c/001),
- Des restes à réaliser excédentaires de 543 717 €,

Par conséquent, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2022 la somme de 775 683.03 € en report à nouveau de fonctionnement (c/002) et la somme de 34 859.60 € en report à nouveau d'investissement (c/001).

M. LEMAITRE interroge M. le maire sur le déficit d'investissement.

4) Mise à disposition et occupation de la toiture du bâtiment communal « GROUPESCOLAIRE » en vue de l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque par le SDE76

Vu le Code de l'Énergie, notamment les articles L. 100-2 et L. 100-4, réaffirmant le rôle des collectivités territoriales pour veiller à diversifier les sources d'approvisionnement énergétique, réduire le recours aux énergies fossiles, diversifier de manière équilibrée les sources de production d'énergie et augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale.

Vu l'article L. 2224-32 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la possibilité pour un établissement public de coopération, sur le territoire des communes qui en sont membres, d'aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter toute nouvelle installation utilisant les énergies renouvelables lorsque ces nouvelles installations se traduisent par une économie d'énergie et une réduction des pollutions atmosphériques,

Vu les statuts du Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime prévoyant (SDE76), au titre de la compétence « électricité » et en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, l'exercice de la maîtrise d'ouvrage (études et travaux) pour le développement des énergies renouvelables (panneaux solaires photovoltaïques, ...),

Vu la délibération du comité syndical du 19 octobre 2017, autorisant le SDE76 à réaliser des opérations de production d'électricité solaire photovoltaïque et adoptant les termes des conventions nécessaires à l'installation des centrales de production solaire photovoltaïque sur les bâtiments des collectivités membres ;

Vu les conclusions favorables de l'étude de potentiel solaire photovoltaïque réalisée par le SDE76, qui a permis de mettre en avant les dispositions techniques et économiques favorables pour la réalisation, sous la maîtrise d'ouvrage du SDE76, d'une installation de production solaire photovoltaïque avec injection dans le réseau de distribution publique et revente de la totalité de l'électricité produite,

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 septembre 2021 décidant d'étudier la mise en œuvre d'une centrale solaire photovoltaïque sur le bâtiment communal « groupe scolaire » réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SDE76 et demandant au SDE76 d'établir la convention de mise à disposition et d'occupation de la toiture en vue de l'installation d'une installation de production solaire photovoltaïque par le SDE76 et toute autre convention nécessaire à la réalisation de l'opération,

Vu la délibération du comité syndical du SDE76 du 24 février 2022, approuvant la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque en toiture du bâtiment communal « groupe scolaire » de la commune de La Vaupalière,

Considérant que la collectivité souhaite la réalisation de cette installation,

Au vu de ces éléments, après avoir pris connaissance de ce dossier et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire réaliser une installation solaire photovoltaïque sur le groupe scolaire sous la maîtrise d'ouvrage du SDE76 et nécessitant la mise à disposition et l'occupation de la toiture du bâtiment communal ;
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition et d'occupation de la toiture pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque située sur le groupe scolaire de La Vaupalière, jointe en annexe ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention ainsi que toute autre convention nécessaire à la réalisation de l'opération.

5) CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES / MODIFICATION

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'article L1411-5 II du CGCT,

Vu les démissions de leurs fonctions d'élus municipaux de Mme HAVET Justine et de M. BUCHER Hervé,

Il convient de désigner un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant,

Après appel de candidatures au sein de l'assemblée,

M. LEMAITRE Pierre se porte candidat en qualité de titulaire,

Mme PION Christelle se porte candidat en qualité de suppléante.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit :

M. LEMAITRE Pierre, délégué titulaire,

Mme PION Christelle, déléguée suppléante.

La Commission d'appel d'offres, à ce jour, est donc constituée de :

-M. BRUNET Bernard, maire, président de la commission d'appel d'offres,

-M. LECAT François, M. MAUTALEMENT Hantz, M. LEMAITRE Pierre, délégués titulaires,

-Mme RAYMUNDIE Raymonde, M. COLANGE Alain, Mme PION Christelle, délégués suppléants.

6) Centre de loisirs d'avril 2022

La parole est donnée à Mme COURTILLET qui donne un compte-rendu de la dernière réunion de la Commission qui s'est déroulée le 24 février dernier et présente l'organisation de la session d'avril 2022 du centre de loisirs sans hébergement (CLSH).

Mme COURTILLET signale que les portes ouvertes ont rencontré un vif succès auprès des parents. Un questionnaire a été remis aux parents afin de connaître leurs avis et attentes. C'est une expérience à renouveler.

De plus, conformément à la demande de la commission, un bilan qualitatif a également été rédigé par Mme DELAUNAY, chargée de la direction du centre. Cela permet de faire le point sur les activités proposées.

Concernant la session d'avril 2022, celui-ci ouvrira ses portes du 11 au 22 avril 2022. Pour la 1^{ère} fois, il sera donc ouvert les deux semaines des vacances scolaires.

Cette 2^{ème} semaine (du 19 au 22 avril 2022) sera effectivement mise en place sous réserve d'un minimum de dix inscriptions.

Le thème proposé est « les jardins partagés » avec l'intervention le 12 avril 2022 de l'association « LA ROULOTTE SCARABEE ». Les activités prévues sont la création d'une serre que les enfants pourront rapporter chez eux ainsi que la réalisation d'une fresque murale. Une nouvelle initiation au tennis sera proposée ainsi qu'une chasse aux œufs.

Les inscriptions se feront les 21 et 22 mars 2022 par sms.

Les tarifs actuellement en vigueur à la journée ou pour une semaine complète restent inchangés pour cette session à savoir :

- Vespaliens : 18 € / jour et 75 € / semaine

- Hors commune : 23 € / jour et 85 € / semaine.

Toutefois, la 2^{ème} semaine ne comportant que 4 jours (du fait du lundi de Pâques, jour férié), les tarifs seront de 60 € pour les Vespaliens et 68€ pour les extérieurs.
La réduction possible pour la session d'avril est – 25 % pour les familles non imposables.

La rémunération des animateurs, forfaitaire et journalière, est également reconduite de la façon suivante :

- Animateur diplômé BAFA : 65 €
- Animateur non diplômé BAFA : 49 €

Ces conditions de rémunération resteront valables pour toutes les sessions 2022.

Les demandes de subvention auprès de la CAF seront renouvelées. Le recrutement des agents pour l'encadrement sera effectué en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble des points évoqués ci-dessus.

Concernant la session de juillet prochain, le thème de la sensibilisation à l'olympisme est retenu et sera étudié lors d'une prochaine réunion de la commission.

Mme COURTILLET, rejointe par M. LEMAITRE, présente les évolutions suggérées pour la session d'été à savoir :

- Inscriptions uniquement à la semaine pour favoriser une continuité éducative, avec une thématique par semaine,
- Organisation de portes ouvertes en début de centre pour sensibiliser les parents,
- Organisation d'un mini camp en fin de centre.

Pour cette année, le mini camp se fera sur une ou deux journées sur place.

L'inscription à la semaine sera un essai. Sans succès, l'inscription à la journée pourra être remise.

M. LEMAITRE pense qu'il faut développer un partenariat avec la base de loisirs d'Hérouville, accessible en vélos. La proximité rassurera les parents.

7) Soutien à l'Ukraine

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, la solidarité nationale s'est mise en place pour aider la population ukrainienne. Sensible à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, M. le maire propose de lui apporter un soutien financier et matériel.

Il propose donc de verser un don de 1 000 € par le biais de la Croix Rouge et de mettre en place une collecte de vêtements pour enfants et adultes du 10 au 19 mars 2022.

Mme BRUNEAU fait part de la remarque de M. LECAT pensant qu'il faut davantage pouvoir fournir des produits de première nécessité et d'hygiène. La collecte de vêtements étant déjà très importante sur diverses collectivités.

M. MAUTAIENT suggère que des élus tiennent deux permanences, le samedi matin, pour réceptionner ces dons.

Après divers échanges, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Verser une aide financière de 1 000 € à la Croix Rouge, qui sera inscrite au budget 2022,
- Organiser une collecte les 12 et 19 mars 2022 de 9h à 12h en mairie.

Les permanences seront tenues par :

- Le 12 mars 2022 : M. MAUTALEMENT et Mme RAYMUNDIE,
- Le 19 mars 2022 : M. COSNARD et Mme BRUNEAU (en cas d'empêchement Mme BRUNEAU sera remplacée par M. MAUTALEMENT).

8) Dénomination d'une voie d'accès

Monsieur LESEIGNEUR Gilles vient d'obtenir son permis de construire pour réaliser sa nouvelle maison à proximité de l'exploitation agricole derrière la résidence de la Vigne.

Cette voie est accessible par un chemin privé qu'il convient de dénommer pour qu'elle puisse être prise en compte par les différents services.

M. le maire signale que le pétitionnaire aimerait si possible que cette voie se dénomme « allée de la plaine de l'église », le numéro 1 serait donné à son habitation (bien qu'il n'y ait qu'une seule maison, mais la numérotation est nécessaire notamment dans le cadre de la fibre optique).

Ces explications entendues, le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

La voie d'accès est donc dénommée « allée de la plaine de l'église » et l'habitation de M. LESEIGNEUR Gilles portera le numéro 1.

9) Compte-rendu des commissions

Commission « affaires sportives et animations »

Un compte-rendu a été transmis à chaque élu.

M. LEMAITRE constate que des animations sont mises en place pour les enfants et jeunes ainsi que les personnes âgées mais qu'aucune animation de type repas n'a été organisée depuis le début du mandat principalement pour la tranche d'âge des 30 – 50 ans. Des actions de ce type peuvent elles être envisageables à compter de septembre 2022 ?

Mme COURTILLET rappelle que ce public était concerné auparavant par la fête du village organisée en juillet.

M. MAUTALEMENT propose une soirée en octobre.

M. BRUNET précise qu'aujourd'hui de nombreuses manifestations sont proposées par les associations. Il évoquera ce sujet avec M. LEBIGRE, président du Comité des fêtes.

M. DIAS FERREIRA suggère de proposer une location de déguisements à mettre à la disposition des enfants lors des différentes manifestations.

M. BRUNET évoque ensuite les comptes-rendus de la commission « scolaire » et de la réunion du groupe de travail concernant le chantier du groupe scolaire.

Les propositions d'organisation du chantier faites par la commission scolaire ont été validées par le groupe de travail réuni le 3 mars dernier.

Un accès va notamment être prévu du côté du city-stade avec l'aménagement d'un parking en stabilisé. Un passage direct à l'école maternelle sera prévu côté nord de la salle polyvalente.

Les accès piétons seront également possibles par l'école primaire et l'allée Val St Léonard.

L'organisation des classes sera gérée par Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Commission « environnement »

M. le maire donne la parole à M. COSNARD qui évoque les points étudiés par la commission « environnement ».

→ **Concours des maisons et jardins fleuris 2022 / Récompenses**

Le concours des maisons et jardins fleuris est reconduit. Comme chaque année, deux passages de la commission sont prévus les 6 mai 2022 et 24 juin 2022, afin de procéder au classement des lauréats.

La commission propose d'offrir des récompenses aux participants sous la forme de bons d'achat à valoir à la jardinerie pépinière CORALIE Fleurs de Duclair selon les montants suivants : 80 € pour les 5 premiers et 30 € pour les suivants.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte à l'unanimité. Cette dépense sera imputée au c/6232 du budget 2022.

Les autres points étudiés par la Commission « environnement » sont :

- L'aménagement du talus le long de la salle Wapalleria, installation d'une clôture au-dessus de la butte pour séparer la salle et les garages en copropriétés.
- La remise en jachères du terrain auprès de la salle polyvalente avec aplanissement de la butte,
- L'organisation de la journée civique le 20 mars prochain,
- La réfection du terrain de pétanque (M. BRUNET précise qu'il faut attendre la fin du chantier du groupe scolaire).

10) Questions diverses

→ Formation sur les fondamentaux des finances locales.

Sachant que les élus ont eu accès à cette formation « tous politiques », M. BRUNET demande s'ils souhaitent toujours une réunion en interne pour retracer les grandes lignes des finances communales. Le Conseil municipal émettant ce souhait, une réunion sera programmée dans les prochains jours.

→ Passage en agglomération du hameau du Vaumain

M. le maire fait part de ses échanges avec les responsables de la Direction des routes.

Le passage en agglomération de ce hameau est possible engendrant une diminution de la vitesse à 50 km/h, la création d'un ou deux passages piétons et, éventuellement, la création de bandes rugueuses.

→ M. le maire présente le dossier d'information relatif au projet de la société BOUYGUES Telecom d'installation d'une antenne relais sur un pylône existant ARTERIA sur la centrale RTE.

→ LNPN

M. le maire fait part des deux dernières réunions de l'association « LNPN oui mais pas à n'importe quel prix », une assemblée générale le 26 février dernier et une réunion de bureau le 5 mars dernier.

Le bureau est maintenant composé de 17 membres. Sur proposition de M. BOUILLON Christophe, ne souhaitant plus assurer les fonctions de Président, M. BENTOT Michel, maire honoraire de Barentin, a été élu Président. Deux vice-Présidents ont également été nommés, il s'agit de Mme MARLIER Isabelle et M. OCTAU Nicolas.

→ Mme BRUNEAU

- Où en est le projet des halles route de Duclair ? Le permis de construire est en cours d'instruction.
- Des démarches ont-elles été faites concernant la sécurisation de la sortie du lotissement « le Vert Galant » sur la route de Duclair avec installation de radars de feux, contrôle de gendarmerie etc ... M. le maire va transmettre un mail à la DDTM,

- Existe-t-il un système d'entraides entre bénévoles sur la Commune ? Une personne de sa connaissance aimerait apporter son aide si besoin.

→ M. COSNARD interroge M. BRUNET sur le projet de signalisation. Des devis sont en cours.

→ Mme COURTILLET réitère sa demande concernant l'élargissement des horaires de tontes. Elle souhaite que l'arrêté soit modifié pour notamment autoriser les administrés à tondre le dimanche matin.

→ M. LEMAITRE évoque le manque d'entretien du chemin situé au Vaumain derrière les propriétés. Les agents techniques vont venir passer la débroussailleuse.

→ M. DIAS FERREIRA

- Mise en place d'un planning des commissions par trimestre, comme cela se fait, sur certaines Communes, permettant une meilleure gestion des emplois du temps de chacun. M. BRUNET explique qu'il n'est pas possible d'anticiper autant les dates de commissions. Par contre, sur suggestion de plusieurs élus, il est décidé, quand cela est faisable, de fixer la prochaine réunion en fin de chaque commission.

- S'étonne de ne pas avoir eu de compte-rendu de la commission des finances. Il n'y a pas de compte-rendu rédigé, il est remplacé par les documents fournis par mail (compte administratif 2021, projet d'affectation des résultats, états des restes à réaliser).

- S'inquiète d'un règlement de 40 € apparemment non effectué envers l'association « bouchons 76 ». Le mandatement a dû être fait, mais cela sera vérifié.

- Revient sur l'affaire de M. BLIN concernant les marquages au sol dans son entrée charretière. M. BRUNET explique qu'il a déjà fait plusieurs actions auprès de GRTgaz mais sans succès. Il semble nécessaire d'envoyer un courrier recommandé.

- Revient sur l'affaire de M. CARON Jean-Claude concernant la dégradation de sa clôture. M. CARON Mickaël, agent technique, n'a pas les compétences pour résoudre ce problème. Un devis va être demandé à un maçon.

- Dans le cadre de « France Relance » et compte tenu de l'inflation du prix de l'électricité, M. DIAS FERREIRA, rejoint par M. LEMAITRE, pense qu'il sera opportun de prévoir la rénovation énergétique de la salle polyvalente (projet subventionné jusqu'au 30/07/22).

L'installation d'une pompe à chaleur et de panneaux photovoltaïques permettrait de ne pas avoir recours aux énergies fossiles.

M. BRUNET explique qu'il est urgent de prévoir l'isolation du côté verrière.

Ces travaux pourraient être envisagés au budget 2023, mais pas en 2022 où l'investissement du groupe scolaire est très important.

M. BRUNET propose dans un premier temps de baisser d'un degré la température, ce qui provoquerait une économie de 8 %.

- M. DIAS FERREIRA se fait porte-parole de M. COLANGE concernant le problème récurrent de l'errance des chats. Il est réglementairement du devoir de la Commune de procéder à la capture de ces chats, dans le cadre de l'insalubrité publique.

M. MAUTAENT ne partage pas la remarque de M. DIAS FERREIRA.

→ Mme BRIFFARD réitère sa demande concernant l'installation d'une aire de jeux pour les enfants auprès de la salle polyvalente. Réponse de M. le maire : cet aménagement sera envisagé en fin de chantier du groupe scolaire.

Mme BRIFFARD suggère d'équiper le centre de loisirs d'un ordinateur portable qui sera mis à la disposition de Mme DELAUNAY. Cette acquisition sera prévue au budget 2022.

Mme BRIFFARD interroge M. le maire sur l'état du dojo et son utilisation pour l'association des assistantes maternelles.

Réponse de M. BRUNET : des moisissures ont été constatées sous les plaques suite à la fuite dans la descente à l'intérieur du dojo. Le dojo sera inaccessible jusqu'à mardi prochain inclus, le temps de laisser sécher et de traiter la zone avec un fongicide.

→ M. MAUTALENT constate la détérioration du carrefour à la sortie du lotissement « les Cottages », défoncé par le passage des poids lourds. M. BRUNET en fera part à la direction des routes.

→ Mme TABURET évoque le manque d'entretien du chemin allant du tunnel sous l'autoroute vers la centrale et demande à qui il appartient. Chemin rural ou privé, M. BRUNET va se renseigner.

Mme TABURET demande le prix d'un pavillon ukrainien. Environ 20/30 €.

→ Mme RAYMUNDIE revient sur l'avancement du dossier concernant la sente dite de l'église. Une réunion est prévue avec les riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.